

PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE À HUIS CLOS DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE LAVAL tenue le mercredi 26 juillet 2023 à 9 h 26 en la salle du conseil de l'hôtel de ville, 3131, boulevard Saint-Martin Ouest, salle 120, Ville de Laval, à laquelle sont présents:

Mmes Sandra Desmeules et Christine Poirier, sous la présidence de M. Stéphane Boyer, maire et président du comité exécutif, formant quorum des membres du comité exécutif;

sont aussi présents:

M. Benoit Collette, directeur général;
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe.

CE-20230726-2501

LETTRE D'ENTENTE - ALLIANCE DU PERSONNEL PROFESSIONNEL ET ADMINISTRATIF DE VILLE DE LAVAL

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver la lettre d'entente à intervenir entre l'Alliance du personnel professionnel et administratif de Ville de Laval et la Ville de Laval concernant la nomination temporaire d'un employé;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.

(SD-2023-3337)

CE-20230726-2502

STRUCTURE ORGANISATIONNELLE - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver les recommandations du Service des ressources humaines concernant le Service du développement économique, soit:

la création de la codification budgétaire pour l'objectif/activité «Transformation technologique»;

code budgétaire: 41101-621600;

le transfert budgétaire et la modification du poste vacant de chef de division développement économique, classe 9, au salaire annuel de 131 680,79 \$ avec un seuil d'engagement de 105 343,64 \$ en un poste de commissaire en chef développement économique, classe 9, au salaire annuel de 131 680,79 \$ avec un seuil d'engagement de 105 343,64 \$;



du code budgétaire: 41105-621500-111120;
au code budgétaire: 41101-621600-111120;

la création de la codification budgétaire pour l'objectif/activité
«Affaires internationales et investissements»;

code budgétaire: 41101-621500;

les transferts budgétaires des postes et de leurs titulaires énumérés au
rapport joint au présent sommaire décisionnel;

les réaménagements budgétaires découlant des recommandations
précitées;

le remplacement de l'organigramme concerné.

(SD-2023-3450)

CE-20230726-2503

**STRUCTURE ORGANISATIONNELLE - PLANIFICATION ET
RÉALISATION DES PROJETS ET FINANCES**

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver les recommandations du Service des ressources
humaines concernant le Service de la planification et réalisation des
projets et le Service des finances, soit:

le transfert et la modification du poste permanent vacant de
coordonnateur opérations comptables et financières (0001), classe 6,
au salaire annuel de 99 575,93 \$ avec un seuil d'engagement de 75
700,69 \$ en un poste de coordonnateur opérations comptables et
financières de projets, classe 9, au salaire annuel de 111 525,04 \$
avec un seuil d'engagement de 84 784,79 \$;

du code budgétaire: 70101-115000-111150;
au code budgétaire: 28504-132000-111150;

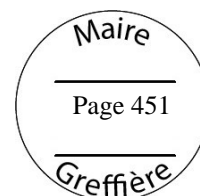
la création d'un poste permanent vacant d'agent de bureau III, classe
5, au salaire annuel de 70 755,58 \$ avec un seuil d'engagement de 45
991,13 \$;

code budgétaire: 70103-117100-111130;

la création d'un poste permanent vacant d'agent de bureau III, classe
5, au salaire annuel de 70 755,58 \$ avec un seuil d'engagement de 45
991,13 \$;

code budgétaire: 70102-116300-111130;

la création d'un poste permanent vacant d'agent de bureau III, classe
5, au salaire annuel de 70 755,58 \$ avec un seuil d'engagement de 45
991,13 \$;



code budgétaire: 70102-116200-111130;

le transfert budgétaire du poste présenté au rapport préparé par le Service des ressources humaines joint au présent sommaire décisionnel;

les réaménagements budgétaires découlant des recommandations précitées;

le remplacement des organigrammes concernés.

(SD-2023-3454)

CE-20230726-2504

RAPPORT D'ENGAGEMENT - MEMBRE DE CABINET

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de prendre acte du rapport de la nomination d'un membre du personnel de cabinet préparé par le Service des ressources humaines.

(SD-2023-3553)

CE-20230726-2505

SUSPENSION

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de suspendre sans solde, pour une période d'un jour, l'employé identifié à la pièce jointe au sommaire décisionnel préparé par le Service des ressources humaines.

(SD-2023-3560)

CE-20230726-2506

PROMOTION - CHEF DE DIVISION EXÉCUTION PROJETS, PARCS ET ESPACES PUBLICS - IMMEUBLES, PARCS ET ESPACES PUBLICS

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de promouvoir l'employé numéro 50967, engagé au poste d'architecte paysagiste coordonnateur de projets au poste de chef de division exécution projets, parcs et espaces publics au Service des immeubles, parcs et espaces publics, avec une période d'essai de 6 mois, et ce, aux conditions apparaissant au présent sommaire décisionnel.

(SD-2023-3570)



CE-20230726-2507

DÉPÔT - REDDITION DE COMPTES - RESSOURCES
HUMAINES - JUIN 2023

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de prendre acte de la reddition de comptes mensuelle du Service des ressources humaines pour le mois de juin 2023.

(SD-2023-3580)

CE-20230726-2508

STRUCTURE ORGANISATIONNELLE - COMMUNICATIONS
ET MARKETING

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver les recommandations du Service des ressources humaines concernant le Service des communications et du marketing, soit:

la modification du poste permanent vacant d'adjoint de direction (0025), classe 7, au salaire annuel de 81 253,66 \$ avec un seuil d'engagement de 52 814,88 \$, en un poste de responsable gestion administrative, classe 5, au salaire annuel de 97 700,05 \$ avec un seuil d'engagement de 78 159,55 \$;

du code budgétaire: 68101-165000-111130;
au code budgétaire: 68101-165000-111120;

les réaménagements budgétaires découlant de la recommandation précitée;

le remplacement de l'organigramme concerné.

(SD-2023-3583)

CE-20230726-2509

ENGAGEMENT PERMANENT - CHEF DE DIVISION
RÉNOVATIONS MAJEURES - PLANIFICATION ET
RÉALISATION DE PROJETS

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'engager l'employé numéro 43599, avec une période de probation de 12 mois, au poste de chef de division rénovations majeures au Service de la planification et réalisation de projets, et ce, aux conditions apparaissant au présent sommaire décisionnel.



(SD-2023-3593)

CE-20230726-2510

SUSPENSION

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de suspendre sans solde, pour une période d'un jour, l'employé identifié à la pièce jointe au présent sommaire décisionnel préparé par le Service des ressources humaines.

(SD-2023-3619)

Les discussions sur les points 28-1 et 50-1 de l'ordre du jour sont reportées à une séance ultérieure.

À 12 h 15, tous les points ayant été considérés, M. Stéphane Boyer, maire et président du comité exécutif, déclare la séance close.

M. Stéphane Boyer, maire et
président du comité exécutif

Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe